



-

RAPPORT D'ACTIVITE **du Conseil National de l'Alimentation**

ANNEE 2010

Conseil National de l'Alimentation

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche,
de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Mai 2011

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRÉAMBULE	3
1 STATUT, FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION DU CONSEIL	4
1.1 RÔLE ET FONCTIONNEMENT.....	4
1.2 CADRE JURIDIQUE ET COMPOSITION.....	5
2 ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2010	6
2.1 LES SÉANCES PLÉNIÈRES.....	6
2.2 LES GROUPES DE TRAVAIL.....	10
<i>L'alimentation en milieu carcéral</i>	12
2.3 AUTRES ACTIVITÉS.....	15
ANNEXE I : LISTE DES MEMBRES DU CNA POUR LA MANDATURE 2009 - 2012	17
ANNEXE II : TABLEAU RECAPITULATIF DES GROUPES DE TRAVAIL	20

PRÉAMBULE

Le Conseil national de l'alimentation (CNA), créé par décret en date du 27 novembre 1985, a vu sa composition et ses attributions modifiées par le décret n°2009-1429 du 20 novembre 2009. Placée auprès des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation et de la santé, cette instance indépendante est consultée sur la définition de la politique de l'alimentation et formule des avis, assortis de recommandations, sur les questions qui s'y rapportent. En particulier, le Conseil aborde les thèmes relatifs à l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels, à la sécurité alimentaire des consommateurs, à la qualité des denrées alimentaires, à l'information des consommateurs de ces denrées et à la prévention des crises et à la communication sur les risques.

L'objet du présent document est, conformément à l'article 10 de l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil national de l'alimentation, d'établir un bilan des activités du Conseil pour l'année écoulée. Marquée par l'adoption de plusieurs avis et par la diversité des thématiques traitées par les groupes de travail, l'année 2010 a également été marquée par le fait que la dernière loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 associe le Conseil à l'élaboration du programme national pour l'alimentation dans lequel le Gouvernement définit la politique publique de l'alimentation et prévoit qu'il contribue au suivi de la mise en œuvre de ce programme.

La première partie de ce document est consacrée à une présentation du CNA, son statut, sa composition et son fonctionnement. Suivent ensuite les éléments relatifs aux activités du Conseil au cours de l'année 2010, entre séances plénières et groupes de travail.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Conseil : www.cna-alimentation.fr.

1 STATUT, FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION DU CONSEIL

1.1 Rôle et fonctionnement

Instance consultative indépendante ayant vocation à aider les décideurs publics et privés à « gouverner » le secteur de l'alimentation, le Conseil ne se substitue pas aux instances qualifiées en matière scientifique, notamment dans les domaines de l'évaluation, ni aux instances d'orientation économique. Il peut néanmoins les consulter sur les questions relevant de leurs compétences pour assurer sa mission de dialogue, de concertation et de proposition. Son prisme d'examen est avant tout l'approche et l'analyse socio-économique à partir des réalités du monde des professionnels et des attentes des consommateurs.

Sur la base d'une concertation permanente entre l'ensemble de ses membres, le CNA s'efforce de faire converger les positions des différents collèges, avec le souci permanent d'aboutir à la synthèse la plus consensuelle possible. Pour ce faire, dès qu'il est saisi par les pouvoirs publics, par l'un des collèges ou par son président, le CNA, qui tient des réunions plénières environ tous les deux mois, constitue un groupe de travail dont le président et le rapporteur sont choisis en priorité parmi les membres du Conseil. Ces deux fonctions peuvent cependant être, si nécessaire, assurées par des personnalités extérieures. Le groupe, composé de membres de sensibilités différentes, se réunit alors régulièrement pour préparer, avant soumission à la formation plénière, un projet d'avis composé d'un rapport et de recommandations. Selon la nature des sujets à traiter, la durée entre l'adoption du mandat et le vote de l'avis est comprise entre six et dix-huit mois.

Lorsque les positions exprimées par les différents collèges révèlent des antagonismes de nature à faire durablement obstacle au consensus, le CNA retient la formulation qui recueille l'appréciation dominante. Les positions divergentes sont néanmoins mentionnées explicitement dans l'avis adopté par le Conseil. Une fois votés en séance plénière, les avis sont rendus publics et sont largement diffusés.

Depuis sa création, le CNA a émis 68 avis. Parmi ceux-ci, on rappellera :

- que dès 1994, un avis est rendu sur l'alimentation des plus démunis, et que, en 2002, le Conseil s'est penché sur les liens entre exclusion sociale et alimentation ;
- l'avis n°16 de 1995 qui concluait déjà que « seule une alimentation diversifiée assure un bon équilibre nutritionnel » ;
- ou que, enfin, en 2001 les travaux du Conseil ont porté sur l'étiquetage des aliments et ingrédients constitués d'OGM ou issus d'OGM.

Les avis adoptés ces deux dernières années ont porté sur :

- l'éducation alimentaire, la publicité alimentaire, l'information nutritionnelle et l'évolution des comportements alimentaires ;
- le développement de nouvelles technologies dans la fabrication, le conditionnement et la conservation des denrées alimentaires : conséquences, responsabilités des opérateurs et acceptabilité sociale ;
- qualité nutritionnelle, consommation et distribution des produits alimentaires « hard discount » et « premiers prix » : état des lieux et perspectives ;
- Comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ?

Signalons également que le 17 juin 2010 a été remis à Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, le rapport demandé par lui et relatif aux propositions du CNA pour la mise en œuvre du Programme national pour l'Alimentation.

Dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités territoriales, l'enseignement supérieur agricole et les organismes de recherche, le Conseil se réunit une fois par en région. A cette occasion, la séance plénière est ouverte au public et suivie d'un forum traitant d'un thème en relation avec l'alimentation.

Présidé successivement par le Professeur Jean-Jacques BERNIER jusqu'en 1995, par le Professeur Christian CABROL jusqu'en 1999, par Christian BABUSIAUX, Président de la première chambre de la Cour des comptes et ancien Directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes jusqu'en 2003, puis par Philippe GUERIN, Ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts et ancien Directeur général de l'alimentation, jusqu'en 2009, ce poste est aujourd'hui occupé par Bernard VALLAT, Directeur général de l'OIE.

1.2 Cadre juridique et composition

Le décret n°2006-672 du 8 juin 2006¹ obligeant à recréer dans un délai maximum de trois ans tous les organismes consultatifs institués par voie réglementaire antérieurement à la date de parution dudit décret, le Conseil national de l'alimentation a été recréé par un décret du 6 juin 2009². Cinq mois plus tard, les dispositions du Code de la consommation relatives au CNA ont été modifiées par le décret n°2009-1429 du 20 novembre 2009, entraînant notamment :

- un élargissement des membres avec :
 - o l'entrée de représentants de la restauration rapide et du syndicat des entreprises biologiques,
 - o celle de deux personnalités qualifiées supplémentaires, marquant une ouverture aux mondes des médias et de la justice,
 - o une représentation des collectivités territoriales (Associations des maires, des départements et des régions de France) ;
- un nouveau rôle confié au Conseil, relatif à la prévention des crises et à la communication sur les risques.

Suite à ces dispositions, et compte tenu du fait que le précédent mandat de 3 ans des membres était arrivé à échéance, un nouvel arrêté³ portant nomination au Conseil national de l'alimentation et désignant Monsieur Bernard VALLAT, Directeur général de l'OIE comme président a été publié le 23 novembre 2009.

Répartis en sept collèges, ses quarante-neuf membres bénévoles représentent toutes les composantes de la chaîne alimentaire : associations de consommateurs et d'usagers, producteurs agricoles, secteurs de la transformation et de la distribution, restauration collective et commerciale, salariés de l'agriculture et de l'agroalimentaire et

¹ Décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif.

² Décret n°2009-626 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

³ Arrêté du 23 novembre 2009 portant nomination au Conseil national de l'alimentation.

personnalités qualifiées. Ils sont nommés par arrêté interministériel pour une durée de trois renouvelables. Les établissements publics de recherche et d'évaluation scientifique, ainsi que tous les ministères concernés, sont membres de droit du Conseil. La liste des membres actuels du CNA est donnée en Annexe I.

Mentionnons également que les modalités de fonctionnement du Conseil ont été révisées récemment et qu'elles sont désormais fixées par l'arrêté du 12 mai 2010.

Enfin, comme indiqué précédemment, rappelons que la Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche stipule que « *Le Conseil national de l'alimentation est associé à l'élaboration de ce programme [le Programme national pour l'Alimentation] et contribue au suivi de sa mise en œuvre* ».

2 ACTIVITÉS DU CONSEIL EN 2010

Séances plénières et groupes de travail ont ponctué les activités du Conseil national de l'alimentation en 2010 qui s'est réuni, dans l'une ou l'autre de ces configurations, plus de 50 fois entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (6 plénières rassemblant globalement près de 400 personnes et 45 réunions de travail mobilisant plus de 600 participants).

2.1 Les séances plénières

En 2010, le CNA s'est réuni à six reprises en formation plénière, la dernière séance marquant les 25 ans du Conseil. C'est à l'occasion de ces séances plénières que sont adoptés les avis issus des réflexions de groupes de travail. Elles permettent également de présenter les rapports d'étapes relatifs aux réflexions des groupes en cours, de discuter et d'adopter les nouveaux mandats et d'aborder des questions d'actualité. Les développements ci-dessous rappellent les temps forts de chaque séance plénière.

*** Séance plénière du 12 janvier 2010**

44 participants ont assisté à cette séance plénière décentralisée qui s'est tenu à Montpellier en collaboration avec l'unité mixte de recherche MOISA (Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs).

C'est au cours de cette séance que le projet d'avis « Comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ? » a été adopté à l'unanimité et qu'il a été demandé aux membres du groupe de travail de poursuivre ses réflexions sur les points encore en suspens.

C'est également au cours de cette séance qu'a été adopté le mandat portant sur « Les produits issus de l'agriculture biologique face aux engagements du Grenelle de l'environnement » et qu'a été présenté par le Professeur Ambroise MARTIN le rapport relatif au « Suivi des recommandations figurant dans les avis du CNA relatifs à la politique nutritionnelle (avis 49), à la prévention de l'obésité infantile (avis 54) et aux propositions de mesures pratiques pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention de l'obésité infantile (avis 55) ».

Rappelons que les travaux de ce dernier groupe ont porté sur l'approfondissement des conclusions formulées par le Professeur Ambroise MARTIN dans le cadre de son

analyse du suivi des recommandations figurant dans les avis du CNA n°49, 54 et 55 relatifs à la politique nutritionnelle et à la prévention de l'obésité infantile. Sept thématiques avaient alors été identifiées : enfance, activité physique, offre alimentaire, école et périscolaire, recherche, formation et outils. Les principales conclusions et une première synthèse provisoire des réflexions ont été transmises à Madame Anne De DANNE, Présidente de la commission obésité mise en place en septembre 2009 par le Président de la République.

Rappelons que c'est à cette même occasion qu'a été communiquée aux membres du CNA la lettre de mission confiée par Monsieur Bruno LEMAIRE au Président Bernard VALLAT pour la mise en place de groupes de travail devant aboutir à lui faire des propositions pour la mise en œuvre du futur Programme National de l'Alimentation. Après avoir porté à la connaissance des membres du Conseil la demande du Ministre, le Président VALLAT a procédé à la mise en place de quatre groupes de travail afin d'être en mesure d'y répondre dans les délais impartis.

Enfin, concernant le fonctionnement proprement dit du Conseil, une partie de la séance plénière a été consacrée à la présentation et la discussion du projet d'arrêté fixant les modalités de fonctionnement du Conseil national de l'alimentation.

Pour conclure cette première séance plénière de l'année, Madame Catherine ESNOUF et Monsieur Nicolas BRICAS sont intervenus pour présenter les enjeux de l'alimentation durable et de la réflexion prospective conduite par l'INRA et le CIRAD.

L'après-midi a été consacré à la tenue du Colloque « **Durabilité, Identité et Alimentation** » avec les interventions suivantes :

- ✓ « Recherche de sens après la remise en cause de la société de consommation » par Madame Pascale HEBEL, Directrice du département Consommation du CREDOC,
- ✓ « Le regard du sociologue sur ces deux tendances » par Monsieur Claude FISCHLER, Directeur de Recherche au CNRS,
- ✓ « Alimentation durable et circuits courts » par Madame Yuna CHIFFOLEAU, Chercheur INRA Montpellier
- ✓ « L'alimentation des migrants » par Monsieur Nicolas BRICAS, Socio-économiste au CIRAD

interventions suivies d'une table ronde et d'échanges avec la salle.

* **Séance plénière du 30 mars 2010**

57 participants étaient présents pour cette seconde séance plénière consacrée, dans un premier temps, à une nouvelle discussion, puis à l'adoption du projet d'arrêté fixant les modalités de fonctionnement du Conseil National de l'Alimentation.

Ensuite ont été présentés le corps du rapport et les recommandations constituant le projet d'avis « Qualité nutritionnelle, consommation et distribution des produits alimentaires « hard discount » et « premiers prix » : état des lieux et perspectives ». Après accord sur la rédaction de quelques amendements mineurs, l'avis a été adopté à l'unanimité.

Parmi les principales conclusions de ce travail figure le constat que *« Sur la base des données analysées, le CNA considère que, pour des produits équivalents, les qualités nutritionnelles des produits ne sont pas, sauf exceptions, liées à leur gamme de prix. En conséquence, il recommande à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire de développer une communication précisant que l'opinion largement répandue selon laquelle les produits « entrée de gamme » sont de qualité nutritionnelle inférieure est inexacte ».*

Suite à l'adoption de ce nouvel avis, et pour conclure la réunion, un point sur l'état d'avancement des réflexions des groupes de travail relatif à l'élaboration du Programme National pour l'Alimentation (PNA) prévu par le projet de Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) a été fait par les quatre présidents. Rappelons que ces quatre groupes portaient sur les thématiques suivantes :

- ✓ Souveraineté, indépendance et qualité sanitaire des produits alimentaires
- ✓ Eduquer, informer et agir sur la demande
- ✓ Améliorer l'offre, la durabilité et la qualité des produits agricoles et agroalimentaires
- ✓ Promotion et valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire

et qu'ils étaient présidés par, respectivement, Messieurs Bertrand HERVIEU, Eric BRIAT, Pierre COMBRIS et Henri CHARVET.

* Séance plénière du 3 juin 2010

76 personnes étaient rassemblées pour cette séance plénière entièrement consacrée à la discussion et à l'adoption du projet de rapport au Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, rapport riche de plus de 40 propositions pour la mise en œuvre du programme national pour l'alimentation.

Le rapport insiste sur la nécessité d'intégrer de nouveaux défis, à savoir, notamment, la sécurité alimentaire mondiale, l'augmentation des préoccupations de santé liées à l'alimentation, le développement durable, l'évolution des modes de consommation, principalement chez les jeunes générations, la situation des plus démunis, ... Pour y parvenir, dans le respect en particulier des objectifs de santé publique, six axes d'actions prioritaires ont été identifiés, considérant qu'il ne peut y avoir de politique publique de l'alimentation sans mesures relevant de chacun d'entre eux. Concrètement, il s'agit de :

- ✓ *Garantir la sécurité, la régularité, la qualité et l'accessibilité des approvisionnements pour l'ensemble de la population et des acteurs de la chaîne alimentaire,*
- ✓ *Assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, tant pour les denrées alimentaires produites sur le territoire national que pour celles en provenance des autres États membres de l'Union européenne, ou des pays tiers,*
- ✓ *Consolider et renforcer les politiques en faveur de la qualité environnementale, nutritionnelle et organoleptique, ainsi que de la diversité des produits agricoles et agroalimentaires,*
- ✓ *Maintenir des entreprises compétitives, attractives et réparties sur l'ensemble du territoire,*
- ✓ *S'appuyer sur des citoyens formés et informés,*

- ✓ *Préserver et valoriser notre patrimoine alimentaire et culinaire.*

En complément de ces six axes thématiques, des mesures « transversales » sont également préconisées en matière : d'inventaire, d'évaluation et de coordination des actions existantes, dans les domaines de l'éducation alimentaire, de la promotion du patrimoine alimentaire et culinaire, ou de la valorisation des métiers et des savoir-faire ; de mise en place d'une évaluation socio-économique ; de constitution d'un « grand observatoire de l'alimentation » et de renforcement de la recherche.

* **Séance plénière du 29 juin 2010**

44 personnes étaient présentes pour cette séance plénière qui a été l'occasion pour les membres du Conseil d'être accueillis à Rungis par le Président de la SEMMARIS, Monsieur Marc SPIELREIN, et de visiter une partie du marché d'intérêt national.

Au cours de la séance de travail proprement dite, le CNA a adopté trois nouveaux mandats. Le premier porte sur la question « Faut-il réintroduire les farines animales dans l'alimentation des animaux ? », devenu ensuite « Quelle place pour les farines animales dans l'alimentation des animaux destinés à la consommation humaine ? ». Le second traitant de « L'alimentation en milieu carcéral » et le dernier portant sur la question de l'insécurité alimentaire en France et situation et de l'aide alimentaire intérieure.

Enfin, Madame Cécile FRISSUR, Présidente du groupe de travail traitant des produits issus de l'agriculture biologique a fait un point d'étape sur l'état d'avancement des réflexions du groupe.

* **Séance plénière du 28 septembre 2010**

Pour cette séance exceptionnelle, au cours de laquelle Monsieur Bruno LE MAIRE est venu présenter devant les membres du Conseil les principaux axes du futur Programme National pour l'Alimentation, 90 personnes étaient rassemblées. Outre cette présentation par le Ministre, et les échanges qui ont suivis, un point d'étape a été fait par Madame Sandrine BIZE et Monsieur Gérard PASCAL sur l'état d'avancement des réflexions du groupe de travail relatif aux allergies alimentaires.

Suite à cette intervention, Monsieur Marc MORTUREUX, Directeur général de l'ANSES, a présenté l'organisation et le programme de travail de la nouvelle Agence.

Monsieur Patrick ETIEVANT et Madame Marion GUILLOU lui ont succédé pour exposer les principaux résultats de l'expertise collective conduite par l'INRA sur les comportements alimentaires et les enseignements possibles pour les politiques publiques.

* **Séance plénière du 2 décembre 2010**

Seconde séance plénière décentralisée de l'année, cette séance exceptionnelle s'est tenue à Saint-Emilion dans le cadre du 25^{ème} anniversaire du CNA. Elle a été l'occasion de rassembler, outre les membres du Conseil, de nombreuses personnalités françaises et étrangères étroitement liées aux questions agricoles et alimentaires. Les 70 participants à

cette séance anniversaire ont pu assister à la présentation du rapport d'activité 2009 du CNA, puis à un point d'étape sur les réflexions des cinq groupes de travail en cours :

- ✓ « Les produits issus de l'agriculture biologique face aux engagements du Grenelle de l'environnement »,
- ✓ « Comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ? »,
- ✓ « L'alimentation en milieu carcéral »,
- ✓ « Insécurité alimentaire en France et situation de l'aide alimentaire intérieure »,
- ✓ « Quelle place pour les farines animales dans l'alimentation des animaux destinés à la consommation humaine ? ».

A l'issue de ces présentations, Madame Catherine GESLAIN-LANEELLE, Directrice exécutive de l'EFSA, a présenté l'organisation et le mode de fonctionnement de l'Agence européenne de sécurité des aliments.

La séance de travail s'est conclue avec une présentation du Plan régional d'offre alimentaire par Hervé SIMON, Chef du service régional de l'alimentation, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (DRAAF) d'Aquitaine.

L'après-midi s'est tenu le Colloque « Vin et Société ». Après une ouverture des travaux par Monsieur le Sénateur Gérard CESAR et Monsieur Bernard VALLAT, Président du Conseil national de l'alimentation, les échanges ont eu lieu autour des thèmes suivants :

- ✓ La consommation de vin en France : bilan et perspectives par Madame Pascale HEBEL, Directrice du Département Consommation du CREDOC.
- ✓ Entre tradition et modernité, avec Messieurs Patrick DUCOURNAU, Président Directeur Général de la Société DWINE, et Gérard BOESCH, Président de l'association des viticulteurs d'Alsace.
- ✓ Vin et santé : « Consommation de vin et maladies cardiovasculaires - Quels sont les faits ? » par Monsieur Pierre DUCIMETIERE, Directeur de recherche honoraire INSERM.
- ✓ « Polyphénols et protection cardiovasculaire » par Madame Christine MORAND, chargée de recherche à l'Unité de Nutrition Humaine de l'INRA de Clermont -Theix.

2.2 Les groupes de travail

Cinq groupes de travail du CNA ont fonctionné tout au long de l'année 2010, leurs membres se réunissant à plus de 20 reprises, sans compter les 26 réunions relatives à l'élaboration des propositions du CNA pour la mise en œuvre du PNA.

Les produits issus de l'agriculture biologique face aux engagements du Grenelle de l'environnement

Le mandat de ce groupe de travail présidé par Madame Cécile FRISSUR (SYNABIO), et dont le rapporteur est Monsieur Egizio VALCESCHINI de l'INRA, avait été

adopté lors de la séance plénière décentralisée à Montpellier, le 12 janvier 2010. Installé le 19 mars 2010, il s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2010 : les 19 mars, 29 avril, 27 mai, 17 juin et 21 octobre.

Les objectifs donnés par le mandat étaient les suivants :

- ✓ *Proposer, considérant que le tiers des importations est dû pour partie à la faiblesse de l'offre nationale, des mesures permettant de s'assurer que le développement de l'offre locale puisse se substituer en partie à ces flux. A cet effet, le groupe attachera une attention particulière aux équilibres entre l'offre et la demande dans les différents secteurs, à la structuration de l'offre, aux coûts de production de ces produits, ainsi qu'à leurs prix de vente aux consommateurs.*
- ✓ Examiner la mise en œuvre de l'article 48 de la loi Grenelle 1 aux termes duquel « (...) l'Etat se donne pour objectif de recourir, pour l'approvisionnement de ses services de restauration collective, à des produits biologiques (...) représentant 15% des commandes en 2010 et 20% en 2012 (...) ».
- ✓ Analyser l'articulation prévue entre l'actuelle certification « Agriculture Biologique » et la future certification « Haute Valeur Environnementale - HVE » des exploitations afin d'examiner si les deux communications sont susceptibles d'entraîner une confusion dans l'esprit des consommateurs.
- ✓ La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement disposant en son article 46 que « *La politique de réduction des déchets, priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement, sera renforcée de l'écoconception du produit à sa fabrication, sa distribution et sa consommation jusqu'à sa fin de vie* », étudier les modes d'amélioration du bilan écologique des produits « bio ». Bien que la problématique des déchets d'emballage ne soit pas propre aux produits issus du mode de production biologique, une réflexion sur l'exemplarité environnementale de ces produits (utilisation d'emballages biodégradables ou recyclables par exemple) s'impose.
- ✓ Dégager, en s'appuyant sur les résultats disponibles, notamment ceux des agences sanitaires, les impacts (positifs ou négatifs) des produits issus de l'agriculture biologique en matière : de protection de l'environnement, d'emploi, de liens avec les territoires, de bien-être animal, d'émission de gaz à effet de serre, de composition nutritionnelle, de qualités organoleptiques, etc... L'analyse portera également sur les produits transformés.
- ✓ Identifier, dans le cadre des dispositions réglementaires européennes existantes, les moyens de préserver l'efficacité du système de contrôle au meilleur coût et évaluer les conditions du marché de la certification de ces produits. Il sera également porté attention aux dispositifs de contrôle appliqués aux produits importés et à toute mesure particulière (par exemple les autorisations d'utilisation d'ingrédients non bio) afin de s'assurer, notamment, qu'ils ne sont pas sources de distorsions de concurrence.

Au total 125 personnes ont participé aux réflexions de ce groupe : 31 lors de la séance d'installation, 29 le 29 avril, 23 le 27 mai, 27 le 17 juin et 15 le 21 octobre et il a été procédé à l'audition de 8 experts.

Quelle place pour les farines animales dans l'alimentation des animaux destinés à la consommation humaine ?

Le mandat de ce groupe de travail a été adopté au cours de la séance plénière qui s'est tenue à Rungis le 29 juin 2010. Installé le 15 octobre, le groupe est présidé par Madame Cécile MOIROUD, Maître de conférences à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Dominique VERMERSCH, professeur à Agrocampus Ouest en étant le rapporteur.

Le groupe de travail est chargé d'étudier, en s'inscrivant dans le cadre des réflexions conduites au niveau communautaire, et en s'appuyant sur les travaux existants, notamment ceux de l'ANSES et l'EFSA, les conditions de la réintroduction éventuelle de protéines animales transformées dans l'alimentation des animaux, en particulier au regard de l'acceptabilité sociétale des décisions proposées.

Il envisagera l'opportunité et les conditions de leur éventuelle réintroduction, en prenant notamment en compte les dimensions suivantes :

- ✓ l'épidémiologie de l'ESB, voire de la tremblante, pour chacune des espèces animales potentiellement concernées,
- ✓ l'articulation de la réglementation nationale actuelle, et le cas échéant des nouvelles mesures proposées, avec le cadre réglementaire et normatif communautaire et mondial,
- ✓ les techniques disponibles ou à développer, notamment dans le domaine des tests, permettant de caractériser les espèces animales entrant dans la composition des farines,
- ✓ les considérations sanitaires et environnementales,
- ✓ les considérations économiques et politiques (notamment en matière de dépendance protéique),
- ✓ les règles de traçabilité et d'étiquetage des denrées animales concernées,
- ✓ les éléments de communication à prévoir en matière d'analyse et de gestion des risques,
- ✓ ainsi que tout autre élément d'intérêt dans le cadre du présent mandat.

Il s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2010, à savoir les 15 octobre, 5 novembre et 17 décembre.

A l'heure où le présent rapport d'activité est rédigé, plus de 100 personnes avaient participé aux réflexions du groupe, avec respectivement, 35, 33 et 34 participants à chacune des trois réunions. Dans le même temps plusieurs experts (trois, très exactement) ont été auditionnés.

L'alimentation en milieu carcéral

Le mandat de ce groupe de travail, présidé par Eric BRIAT (INC) et dont le rapporteur est Rebecca AKRICH (Ministère de l'agriculture), avait été adopté en séance plénière le 29 juin 2010 à Rungis. Installé le 22 septembre, il s'est réuni trois fois en 2010, les 22 septembre, 20 octobre et 15 décembre,

Les objectifs assignés au groupe sont d'étudier :

- ✓ Les possibilités d'amélioration de la prestation de restauration en intervenant, notamment, sur les quantités servies, le choix des produits, la composition des menus, les conditions de prises des repas, la participation des détenus à la fabrication des repas, la création de lieux de partage, l'adaptation de l'offre à la demande,
- ✓ L'alimentation comme source de convivialité en encourageant, par exemple, le maintien des liens familiaux, le partage de recettes, de techniques et de préparation des repas entre détenus, l'organisation d'ateliers culinaires,
- ✓ L'alimentation comme aide à la réinsertion professionnelle en développant, notamment, les formations aux métiers de bouche et le programme FAIRE, favorisant le parrainage par des grands chefs,
- ✓ L'alimentation comme vecteur de responsabilité individuelle en développant, en particulier, des actions de prévention et d'éducation au fait alimentaire, en améliorant le cantinage, en réduisant le gaspillage, en développant les circuits de traitement des déchets,
- ✓ Les moyens de mieux dépister et traiter les carences nutritionnelles,
- ✓ Ainsi que tout autre sujet de nature à participer à l'amélioration de l'alimentation en milieu carcéral.

A l'heure où le présent rapport d'activité est rédigé, plus de 50 personnes avaient participé aux réflexions du groupe, avec respectivement, 18, 18 et 19 participants à chacune des trois réunions. Dans le même temps plusieurs experts (cinq, très exactement) ont été auditionnés.

Insécurité alimentaire en France et situation de l'aide alimentaire intérieure

Le mandat de ce groupe de travail, présidé par Bertrand HERVIEU (CGAAER) et dont le rapporteur est Cécile RAUZY (ANIA), avait été adopté en séance plénière le 29 juin 2010 à Rungis. Installé le 14 septembre, il s'est réuni quatre fois en 2010, les 14 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 15 décembre.

Les termes du mandat fixent au groupe de réaliser, dans un premier temps, un bilan des suites données aux recommandations du Conseil dans ses avis n°34 sur l'exclusion sociale et l'alimentation et n°59 sur les nouveaux facteurs légitimes de régulation du commerce international des denrées.

Dans un second temps, le rapport sera consacré à l'analyse de l'insécurité alimentaire en France :

- ✓ Etat des lieux des personnes dans les différentes catégories d'insécurité alimentaire (nombre, répartition géographique, évolutions récentes, sources d'approvisionnement, etc.),
- ✓ Description et évaluation des dispositifs existants de réduction de l'insécurité alimentaire (critères d'accès à l'aide alimentaire, contexte en matière de

législation alimentaire, quantité et qualité des denrées alimentaires fournies, politiques publiques mises en œuvre, fonctionnement du dispositif associatif, etc.),

- ✓ Durabilité du système actuel d'aide alimentaire dans un contexte de réduction des excédents et du gaspillage,
- ✓ Recherche de sources supplémentaires de nourriture et de formes alternatives à l'aide alimentaire destinée au territoire national telle qu'elle existe aujourd'hui,
- ✓ Conditions et circonstances permettant aux bénéficiaires de sortir de l'aide alimentaire,
- ✓ Comparaison avec les dispositifs mis en œuvre dans les autres Etats membres, ou dans des pays tiers (Etats-Unis notamment),
- ✓ Ainsi que tout autre sujet de nature à participer à la réflexion.

Dans un dernier temps, il s'attachera à discuter les orientations de l'Etat en matière d'alimentation et d'insécurité alimentaire, en s'interrogeant tant sur les définitions juridiques et autres, que sur la constitution d'indicateurs. Il examinera en particulier l'articulation entre les normes nationales, communautaires et internationales, ainsi que leurs implications pour les opérateurs de la chaîne alimentaire et la société civile. Il proposera des indicateurs synthétiques, fiables, robustes, simples à utiliser et largement partagés par toutes les parties prenantes, permettant d'une part de définir différents niveaux d'insécurité d'alimentaire, d'en mesurer et d'en suivre l'évolution et, d'autre part, d'attribuer le cas échéant l'aide alimentaire sur la base de critères harmonisés et objectivés.

A l'issue de cette analyse, le groupe établira des recommandations quant aux réponses à apporter, tant au niveau national que communautaire, notamment en matière d'organisation de l'aide alimentaire destinée au territoire national, de conditions et circonstances permettant aux bénéficiaires de sortir de l'aide alimentaire, de contributions que pourraient apporter les producteurs, les industriels et les distributeurs, d'accès à l'alimentation et d'incitations positives ou négatives en faveur des choix alimentaires et de leur qualité des personnes en insécurité alimentaire selon les différentes catégories précédemment définies.

A l'heure où le présent rapport d'activité est rédigé, près de 70 personnes avaient participé aux réflexions du groupe, avec respectivement, 16, 19, 15 et 19 participants à chacune des quatre réunions. Dans le même temps plusieurs experts (huit, très exactement) ont été auditionnés.

Comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ?

Suite à l'adoption à l'unanimité de l'avis n°66 sur ce même thème lors de la séance plénière décentralisée en Montpellier le 12 janvier 2010, il a été demandé aux membres du groupe de travail de poursuivre ses réflexions, en les focalisant sur les trois questions suivantes :

- ✓ la responsabilité des opérateurs au regard de l'étiquetage, ou de l'absence d'étiquetage, d'une éventuelle présence fortuite d'allergènes, c'est-à-dire la question de l'étiquetage de prévention ;
- ✓ la possibilité d'établir, par consensus, des seuils opérationnels utilisables par les opérateurs, à l'exemple de la démarche australienne et néo-zélandaise VITAL⁴ ;
- ✓ la nature de l'offre, proposée aux consommateurs allergiques ou intolérants, de produits non préemballés « sans allergène » ou « sans gluten ».

Pour ce faire, le groupe s'est réuni à sept occasions, les 18 mars (16 participants), 20 mai (13 personnes), 7 juin (15 présents), 1^{er} juillet (19 participants), 28 septembre (20 participants), 5 novembre (15 personnes) et 17 décembre (12 présents) et a procédé à l'audition de 16 experts.

2.3 Autres activités

Propositions du Conseil National de l'Alimentation pour la mise en œuvre du Programme National pour l'Alimentation : rapport au ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche.

Ce rapport a été remis par Bernard VALLAT, Président du CNA, à Bruno LE MAIRE le 17 juin 2010. Il est le fruit des réflexions de quatre groupes de travail :

- ✓ Souveraineté, indépendance et qualité sanitaire des produits alimentaires
- ✓ Eduquer, informer et agir sur la demande
- ✓ Améliorer l'offre, la durabilité et la qualité des produits agricoles et agroalimentaires
- ✓ Promotion et valorisation du patrimoine alimentaire et culinaire

présidés, respectivement, par Messieurs Bertrand HERVIEU, Eric BRIAT, Pierre COMBRIS et Henri CHARVET. Mademoiselle Julia GASSIE et Messieurs Pierre SANNER et Alain BLOGOWSKI en ont été les rapporteurs.

Après l'installation des quatre groupes de travail par le Président du CNA le 22 janvier 2010, l'ensemble des participants a été réunis à deux reprises : le 30 mars pour l'examen du rapport d'étape et le 3 juin pour la discussion du rapport final.

Entre le 22 janvier et le 3 juin se sont également tenues 24 réunions de travail, rassemblant un total de plus de 180 participants différents représentant l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire.

Parmi les autres activités du CNA durant l'année 2010, on notera également :

- ✓ L'organisation des événements qui ont accompagné la séance plénière décentralisée à Saint-Emilion pour le 25^{ème} anniversaire du CNA,
- ✓ L'élaboration et la publication de l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil National de l'Alimentation,

⁴ VITAL : voluntary incidental trace allergen labelling.

- ✓ La rédaction et la publication de l'arrêté du 5 novembre 2010 portant nomination au Conseil national de l'alimentation,
- ✓ La participation du Secrétariat aux réunions du Comité de pilotage du PNNS, ainsi qu'à celles du Comité logo et du Comité de validation des chartes du même PNNS ;
- ✓ La mise à niveau et le développement permanent du site Internet ;
- ✓ La diffusion hebdomadaire d'une lettre d'information traitant des questions en lien avec l'agriculture, l'alimentation et l'agroalimentaire ;
- ✓ La participation aux réunions du Conseil national de la consommation ;
- ✓ La participation du Secrétariat à de nombreux colloques, séminaires et conférences traitant des questions d'alimentation.

Enfin, l'année 2010 est marquée par le départ en congé parental de Sidonie SUBERVILLE et l'arrivée de Madame Véronique BELLEMAIN en tant qu'adjointe au Président du CNA.

ANNEXE I : LISTE DES MEMBRES DU CNA POUR LA MANDATURE 2009 - 2012

Organisme	Titulaire	Suppléant
Collège des consommateurs et usagers (9 membres)		
Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)	M. Charles PERNIN	M. Pierre DUPONT
Familles Rurales	Mme Résie BRUYERE	Mme Anne LEGENTIL
Association de Défense, d'Education et d'Information du Consommateur (ADEIC)	M. Jean-Marie CHOULEUR	M. Alain CHOULEUR
Confédération syndicale des familles (CSF)	Mme Elsa COHEN	*****
Association Léo Lagrange pour la Défense des Consommateurs (ALLDC)	M. Gérard SCHREPFER	*****
Familles de France	Mme Christiane MORIN	*****
UFC – Que choisir	Mme Sylvie PRADELLE	M. Olivier ANDRAULT
Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés (INDECOSA – CGT)	M. Claude AMSELLE	*****
Organisation générale des consommateurs (ORGECO)	M. Bernard CHEVALIER	*****

Collège des producteurs agricoles (9 membres)		
FNSEA	M. Jean-Luc DUVAL	Mme Sophie PERREAU
FNSEA	M. Etienne GANGNERON	Mme Christiane LAMBERT
Confédération paysanne	M. Patrick DOUX	M. Paul VIEILLE
Confédération paysanne	M. Jacques GODARD	*****
Assemblée permanente des chambres d'agriculture	M. Jean-Louis CAZAUBON	M. Frédéric ERNOU
Coop de France	M. Dominique CHARGE	M. Jean-Michel FRITSCH
Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit (CRNMCCA)	M. Jacques SIRET	Mme Marie-Cécile GAMEZ
Jeunes agriculteurs	M. Julien BIGAND	M. Michel SENDRA
Coordination rurale (CRUN)	Mme Odile LETISSIER	M. Frédéric VERZEAUX

Collège de la transformation et de l'artisanat

Confédération générale de l'alimentation en détail	M. Jean-Pierre CROUZET	Mme Sandrine BIZE
Association nationale des industries agroalimentaires (ANIA)	Mme Cécile RAUZY	Mme Camille HELMER
ANIA	M. Jean-Loup ALLAIN	M. Lionel LEONARD
ANIA	M. Thierry GREGORI	M. Philippe DROIN
ANIA	Mme Annie LOC'H	Mme Agnès DAVI
ANIA	Mme Huguette MEYER-CARON	Mme Nathalie BERIOT
Coop de France	M. Olivier de CARNE	*****
Coop de France	Mme Catherine PEIGNEY	M. Hubert CUAZ
SYNABIO	Mme Cécile FRISSUR	M. Christophe BARNOUIN

Collège des salariés de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la distribution des produits alimentaires (5 membres)

Fédération nationale agroalimentaire et forestière (FNAF-CGT)	M. Jean-Luc BINDEL	M. Bernard LORIN
FNAF-CGT	Mme Jocelyne HACQUEMAND	M. Freddy HUCK
FGTA - FO	M. Stéphane TOUZET	M. Jean-Marie MARTIN
Fédération générale agroalimentaire (FGA-CFDT)	M. Alain REUGE	M. Frédéric MALTERRE
Fédération nationale agroalimentaire (FNA-CFE-CGC)	M. Bernard BOULERY	M. Pascal LEFEUVRE

Collège de la restauration (6 membres)

Syndicat français de l'hôtellerie, des restaurateurs, des cafetiers et des traiteurs (SYNHORCAT)	M. Bruno BAZI	M. Philippe LEVOYE
Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR)	Mme Cécile BORDIER	Mme Elise WACK
Association nationale des directeurs de la restauration municipale (ANDRM)	M. Christophe HEBERT	Mme Anne-Guyline PERILLON
Comité de Coordination des Collectivités (CCC)	M. Bruno BERTHIER	M. Bernard BELLER
Syndicat national de la restauration collective (SNRC)	M. Dominique-Ph. BENEZET	M. Nicolas BAILLEUX
Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH)	M. Jean MATHIEU	Mme Christine PUJOL

Collège de la distribution (3 membres)

Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD)	M. Lionel DESENCE	Mme Laurence MANUEL
FCD	M. Laurent FRANCONY	Mme Claudine QUENTEL

Confédération française du commerce de gros et du commerce international (CGI)	Mme Danielle LO STIMOLO	M. Michel-Laurent PINAT

Collège des personnalités qualifiées (8 membres)	
Centre hospitalier universitaire de Lyon	M. Ambroise MARTIN
Faculté de droit et de sciences politiques de Nantes	M. François COLLART-DUTILLEUL
INRA	M. Pierre COMBRIS
OIE	M. Bernard VALLAT
INSERM – CRLC Montpellier	Mme Mariette GERBER
Consultant	M. Alain SOROSTE
NABIS Conseil	M. Yannick LE BOURDONNEC
Université de Paris I – Panthéon - Sorbonne	Mme Cécile MOIROUD

Autres membres (8 membres)
M. le Directeur général de l'ANSES ou son représentant - Monsieur Marc MORTUREUX ou Valérie BADUEL
Mme la Présidente Directrice Générale de l'INRA, ou son représentant - Mme Marion GUILLOU ou Catherine ESNOUF
M. le Directeur de l'INSERM, ou son représentant - M. Jean-Luc VALLET
M. le Directeur de l'IFREMER, ou son représentant
M. le Directeur général de l'INC, ou son représentant – M. Eric BRIAT ou Jean-Pierre LOISEL
M. le président de l'association des maires de France, ou son représentant
M. le président de l'association des départements de France, ou son représentant
M. le président de l'association des régions de France, ou son représentant

Participants de plein droit
Le représentant du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Le représentant du Ministère de la Santé et des Sports
Le représentant du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Le représentant du Ministère de l'éducation nationale
Le représentant du Ministère de la recherche
Le représentant du Secrétariat d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation

ANNEXE II : TABLEAU RECAPITULATIF DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail	Agriculture biologique	Alimentation en milieu carcéral	Aide alimentaire	Allergies alimentaires	Farines animales
<i>Adoption du mandat le</i>	12 janvier 2010	29 juin 2010	29 juin 2010	12 janvier 2010	29 juin 2010
<i>Vote de l'avis le</i>	Réflexions toujours en cours fin 2010				
<i>Résultat du vote</i>					
<i>Durée des travaux</i>					
<i>Nombre total de réunions</i>	5	3	3	7	3
<i>Nombre d'experts auditionnés</i>	8	5	8	16	3
<i>Nombre total de participants</i>	125	55	69	110	102
<i>Nombre moyen de participants par réunion</i>	25	18	23	16	34